



2 *Pour une amélioration des règles internationales — l'organisation mondiale du commerce*

Introduction

Le commerce est le moteur de l'économie canadienne. Notre prospérité actuelle et future repose sur l'ouverture des marchés mondiaux, la stabilité et la transparence de l'environnement commercial et l'existence de mécanismes de règlement des différends fondés sur le droit plutôt que sur la puissance politique ou économique. Le fait d'appartenir à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aide le Canada à atteindre ces objectifs. Le système des accords de l'OMC est la pierre angulaire du système commercial multilatéral. C'est aussi sur lui que prennent appui la politique commerciale canadienne et les relations commerciales que le Canada entretient avec l'Union européenne, le Japon, d'autres pays industrialisés et une foule de marchés émergents de par le monde. Il régit également la majeure partie de nos échanges avec les États-Unis. L'OMC est également un organe de négociation des accords commerciaux, une instance qui veille à la mise en œuvre des obligations et des engagements contractés en vertu des divers accords, qui examine les politiques et pratiques commerciales des membres et un mécanisme de règlement des différends entourant l'interprétation des règles.

La Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, au Qatar, en novembre 2001, a été particulièrement profitable au système commercial multilatéral. Les ministres du Commerce de 142 pays y ont convenu de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et y ont approuvé le protocole d'accèsion de la Chine et du Taipei chinois à l'OMC. À une époque de ralentissement économique mondial, la volonté des membres de libéraliser davantage le commerce en s'engageant dans de nouvelles négociations témoignent éloquentement, aux yeux des consommateurs et entrepreneurs du monde entier, de toute la confiance qu'ils portent dans le système de l'OMC. Le nouveau cycle profitera à tous les membres et aura des retombées concrètes dans les pays en développement en favorisant la diminution de la pauvreté, le développement ainsi que le progrès social et économique à long terme sur toute la planète.

C'est en partie grâce à des consultations intensives ainsi qu'à une transparence accrue, aussi bien dans la période précédant la Conférence ministérielle qu'à Doha même, que la Conférence a été un succès. Le Canada a participé activement au processus préparatoire en contribuant à réduire les divergences entre membres de la Quadrilatérale (que composent les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada) et entre pays développés et en développement. Il a également joué un rôle déterminant dans l'issue de la Conférence, aidé par le fait que le ministre Pettigrew a été nommé un des sept « Amis du président » qui guident les discussions sur des aspects donnés du texte de la Déclaration ministérielle. Le ministre Pettigrew a présidé le groupe consultatif chargé des « Questions de Singapour », qui se rapportent à l'investissement, à la politique de la concurrence, à la transparence des marchés publics et à la facilitation des échanges.

Perspectives d'avenir : le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales

Le nouveau cycle de négociations commerciales élargies profitera aux Canadiens par le biais de la libéralisation accrue des échanges et l'amélioration des règles commerciales. Les nouvelles négociations créeront de nouveaux débouchés pour les exportateurs canadiens de produits et services en élargissant leur accès aux marchés internationaux et en contribuant à bâtir un système solide fondé sur des règles ainsi qu'en clarifiant et en améliorant les règles du commerce multilatéral. Les négociations serviront également les grands objectifs canadiens en matière de politique étrangère, et en particulier nos objectifs de développement durable. Le gouvernement veillera à préserver la capacité du Canada à maintenir et à élaborer des règles dans des secteurs tels la santé, l'éducation publique et les services sociaux, ainsi qu'à sauvegarder son droit de promouvoir et de conserver sa diversité culturelle.